



Assemblée communale du 30 juin 2014 Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, par un tout ménage, l'affichage au pilier public.

Président : Philippe Conus, Syndic
Scrutateurs : Maurice Deschenaux (Vauderens), Claudine Conus (Vuarmarens),
Xavier Angéloz, José Dorthe
Présents : 173 citoyennes et citoyens (8.97 % de 1927 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 26 mai 2014
(n'est pas lu, il figure en annexe de la convocation)
2. Projet école-administration : demande de crédit pour le concours
 - 2.1 Présentation
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Approbation
3. Présentation du projet « FriTime Ursy »
4. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il salue toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 4 scrutateurs. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, conformément à l'art. 3 du règlement d'exécution de la LCo. L'enregistrement est effacé, au plus tard après l'approbation définitive du procès-verbal.

Excusés : Mme Marie-Hélène Butty, Secrétaire communale, en voyage à l'étranger. Elle est remplacée par son adjointe, Mme Marie-Claude Conus. M. Régis Magnin, Conseiller communal, en voyage à l'étranger. Des citoyens se sont également excusés. Les noms ne sont pas cités.

M. le Syndic salue tout spécialement :

- Mme Sophie Murith du journal « La Gruyère »
- Mme Flora Berset du journal « La Liberté »

Comme annoncé lors de l'assemblée du 26 mai dernier, le projet « Ecole-administration » est l'objet principal qui sera traité durant cette séance. La décision qui sera prise sera importante pour l'avenir de notre commune. Elle redéfinira le concept de nos écoles primaires et enfantines et permettra d'avoir à disposition des infrastructures adaptées pour les prochaines décennies.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 26 mai 2014

Le procès-verbal de l'assemblée du 26 mai 2014 ayant été joint à la convocation, il n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée du 26 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Madame Marie-Hélène Butty, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Projet « Ecole-administration » : demande de crédit pour le concours

2.1 Présentation

M. le Syndic précise que ce point sera divisé en plusieurs parties. Suite à la dernière assemblée du mois de mai 2014, l'option retenue est la centralisation des infrastructures scolaires et extra-scolaires à Ursy. C'est sur cette option qu'est basée la suite du projet. Le Conseil communal vous remercie pour la discussion ouverte et franche de la dernière assemblée. Ce n'est jamais évident de parler centralisation pour les bâtiments scolaires. C'est un peu l'histoire qui s'efface ou s'estompe et le débat peut devenir rapidement émotionnel. Cependant, il s'agit de regarder la réalité en face et de s'adapter aux nouvelles situations. Nous avons un manque de locaux dû à l'évolution démographique mais aussi un problème d'organisation des écoles avec ces bâtiments scolaires décentralisés. La fusion entre Ursy et Vuarmarens trouve, avec ce projet, tout son sens et nous permet d'aller de l'avant.

Pour la présentation du projet, M. le Syndic donne la parole à M. Philippe Dubey, Conseiller communal responsable des écoles qui a structuré son exposé de la manière suivante :

1. Situation actuelle
2. Rappel des besoins
3. Présentation de la variante retenue
4. Concours d'architecture pour le bâtiment scolaire
5. Avant-projet pour le bâtiment administratif
6. Calendrier des crédits et des travaux
7. Coût de la 1^{ère} étape

1. Situation actuelle

Ecoles :

- dispersion des bâtiments dans 6 villages
- manque de salles de classes (4 pavillons provisoires pour la rentrée 2014)
- organisation des transports très difficile
- des équipements à double ou à triple (salles, matériel)
- collaboration entre enseignants plus compliquée

Administration :

- manque de place (locaux conçus pour une population de 700 à 800 habitants)
- conditions de travail du personnel administratif (3 places de travail pour 5 personnes)
- manque de locaux (salle de réunion, bureau de vote, archives, etc)

Accueil extrascolaire :

- utilisation des locaux de l'école maternelle (solution provisoire)
- capacité d'accueil limitée (12 à 14 enfants)

2. Rappel des besoins

Besoins pour les écoles :

Nombre	Salles	m2	Total m2	Remarques
16	École primaire	81	1296	
6	École enfantine	96	576	
5	Activités créatrices	81	405	École rénovée : 2 classes
5	Salles d'appui	21	105	
1	Salle des maîtres	50	50	
1	Bureau administration	15	15	
1	Economat	72	72	
1	Salle de rythmique	150	150	
1	Salle commune d'accueil	264	264	Salle paroissiale

Besoins pour l'accueil extra-scolaire :

Nombre	Salles	m2	Total m2	Remarques
1	Salle étude primaire	54	54	
1	Salle étude enfantine	36	36	
1	Cafétéria 50 pl.	60	60	
1	Coin jeux	50	50	
2	Vestiaires	10	20	

Besoins pour l'administration :

Nombre	Salles	m2	Total m2	Remarques
1	Espace accueil	50	50	
3	Guichets	10	30	
1	Bureau 5 places	60	60	
3	Bureau indépendant	15	45	
1	Salle du conseil	40	40	
2	Salles de réunion 8-10 p.	15	30	
1	Local de vote	20	20	
1	Local archives	30	30	
1	Local dossiers en cours	6	6	
1	Local de conciergerie	10	10	
1	Cafétéria	20	20	

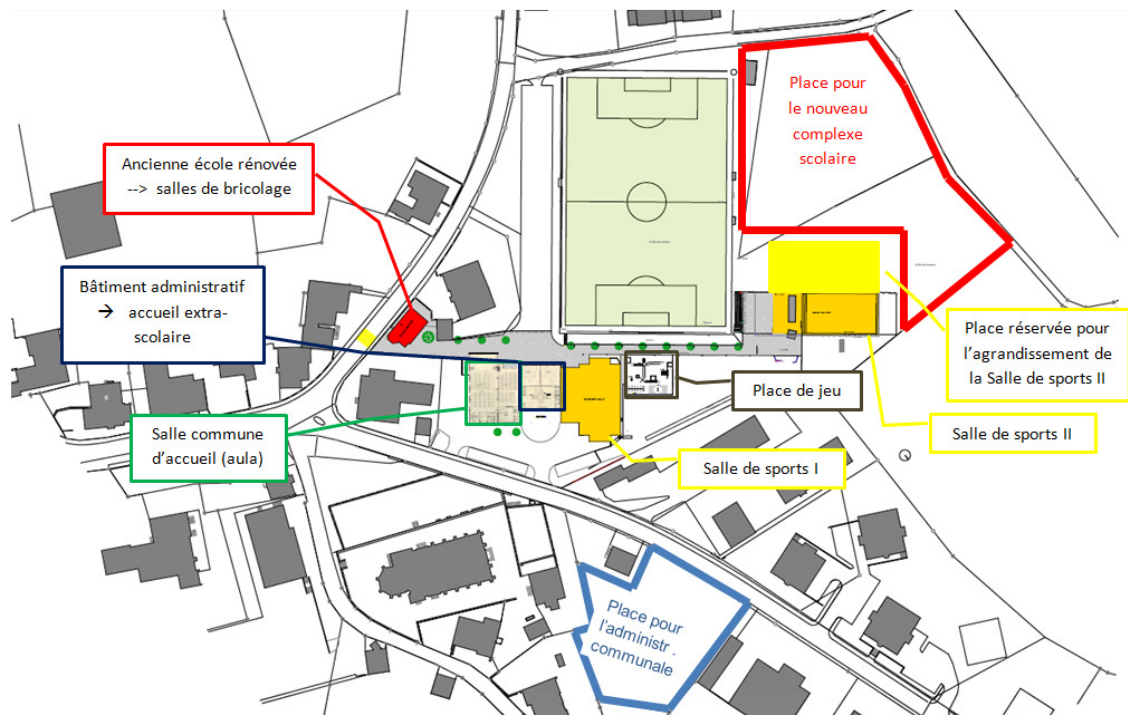
Besoins pour l'antenne sociale :

Nombre	Salles	m2	Total m2	Remarques
1	Réception / guichet	10	10	
1	Salle d'attente	10	10	
1	Bureau 3 places	40	40	
1	Bureau indépendant	15	15	Avec administration
1	Salles de réunion 8-10 p.	15	15	Avec administration
1	Local archives	10	10	
1	Cafétéria	10	10	Avec administration

3. Présentation de la variante retenue

Centralisation :

- fermeture des sites de Vauderens, Vuarmarens, Mossel et Esmonts
- maintien de l'école rénovée d'Ursy pour les activités créatrices
- construction d'un nouveau bâtiment administratif
- transformation du bâtiment communal pour l'AES
- construction d'un nouveau bâtiment de 22 classes ainsi que les locaux annexes nécessaires



4. Concours d'architecture pour le bâtiment scolaire

- le concours est réalisé avec la collaboration de M. Frédéric Page du bureau Page Aloys, Geneviève et Frédéric
- ouvert à tous les architectes diplômés suisses et étrangers
- les concurrents doivent proposer :
 - ✓ un projet respectant le programme
 - ✓ une réflexion d'ensemble concernant l'intégration de ce nouveau centre scolaire dans le milieu bâti existant
 - ✓ une réorganisation des différents espaces (cour de récréation, place de jeu, etc...) et des axes de circulation.

Composition du jury :

- 1) Membres non professionnels
M. Philippe Dubey, président, M. Laurent Surchat, M. Xavier Angéloz
- 2) Membres professionnels
Mme Stéphanie Bender, M. Graeme Mann, M. Paul Humbert, M. Sébastien Viridis, tous architectes
- 3) Suppléants non-professionnels
Mme Françoise Chevalley, M. Philippe Conus, M. Charles Ducrot
- 4) Suppléant professionnel
M. Frédéric Page

Calendrier du concours :

Ouverture des inscriptions	04.07.2014
Questions des concurrents jusqu'au	23.07.2014
Rendu des projets	07.11.2014
Rendu des maquettes	20.11.2014
Travail du Jury	26.11 au 04.12.2014
Vernissage	11.12.2014
Exposition publique des projets	11.12 au 21.12.2014

5. Avant-projet pour le bâtiment administratif

- Définition précise des besoins de l'administration
- Discussion avec l'Antenne Sociale Glâne-Sud
- Demande d'offre pour le mandat d'architecte

6. Calendrier des crédits et des travaux

30.06.2014	Crédit pour la 1 ^{ère} étape (concours)
Juillet à décembre 2014	Concours d'architecture (écoles)
Mai 2015	Crédit pour la 2 ^{ème} étape (soumissions)
Janvier à septembre 2015	Finalisation du projet choisi, mise à l'enquête et soumissions des travaux. Travaux sur les projets des autres bâtiments (administration, et AES)
Fin 2015	Crédit pour la réalisation des travaux
Janvier 2016 à juillet 2017	Construction des différents bâtiments
Août 2017	Ouverture de l'école et de l'administration

M. le Syndic précise que le Président du jury sera M. Philippe Dubey, conseiller communal en charge des écoles. Il y avait eu des demandes pour intégrer la commission d'aménagement à ce projet. Pour l'aménagement, nous n'avons pas le choix de l'endroit car le terrain doit être en zone d'intérêt général. Toutefois, cette commission sera représentée par M. Laurent Surchat, Conseiller communal.

Nous reviendrons en plusieurs étapes pour les crédits. Concernant le coût, il n'est pas possible de le communiquer aujourd'hui. Après le concours, une première estimation sera établie et les incidences fiscales pourront être calculées.

Pour le terrain, l'acte notarié sera signé le 29 juillet 2014 avec le propriétaire. Ensuite, l'assemblée communale devra donner son aval pour l'achat.

Lors de l'assemblée du 26 mai dernier, plusieurs remarques avaient été émises et quelques questions ont été posées. Le Conseil communal les a analysées et peut y apporter les réponses suivantes :

Administration dans un autre village qu'Ursy : le Conseil communal n'est pas favorable ;

- Doit être si possible dans le village le plus grand (population)
- Centre géographique où se trouve l'essentiel des autres infrastructures communales
- Relations et liens avec les autres services (édilité, école, etc...)
- Avantage avec l'utilisation des autres salles (pl. parc)
- Ne doit pas être isolée (ex. Promasens)
- Exemples à suivre : Siviriez et Vuisternens-dt-Romont

Intégrer l'administration dans le bâtiment scolaire : le Conseil communal n'est pas favorable ;

- Séparer l'école de tout le reste
- Problématique des véhicules
- Problématique du service social
- Problème de place sur la parcelle
- Pas moins coûteux

Administration dans ou sur la salle communale : le Conseil communal n'est pas favorable ;

- Seule salle communale de 200 places
- Construction sur la salle : surface à disposition pas suffisante
- Hauteur du bâtiment ?

Ce projet d'école règlera toute la question des écoles mais la réflexion pour les autres infrastructures publiques doit continuer. A partir de 2016, l'idée serait de former un groupe de travail avec des représentants du Conseil communal, des sociétés locales et de la Paroisse.

Discussion :

M. Laurent Morend : Y a-t-il un effet de rapport projet et coût ?

M. Philippe Dubey : oui, le critère économie du projet est clairement défini dans le concours.

M. Francis Gavillet (Vuarmarens) : Les besoins qui sont définis sont pour 2014, 2017 ou 2022 ?

M. Philippe Dubey : aujourd'hui nous avons 18 classes. L'étude démographique montre le haut de la courbe vers les années 2024-2025. Une étude a été réalisée en tenant compte du plan d'aménagement local.

M. Francis Gavillet (Vuarmarens) : beaucoup de sociétés n'ont pas de salle assez grande pour faire leurs assemblées annuelles. Le Conseil communal a-t-il prévu quelque chose dans le cadre du projet ?

M. le Syndic : pour leurs assemblées annuelles, les sociétés sportives et culturelles de la commune ont à disposition des locaux adéquats (salle communale, salle de paroisse). Par contre, pour organiser une assemblée cantonale, nous n'avons plus les infrastructures adaptées à Ursy. Ce point fera partie de la réflexion future.

M. Francis Gavillet (Vuarmarens) : M. Page va gérer le concours. Ce bureau est-il autorisé à y participer ?

M. le Syndic : non.

M. Francis Gavillet (Vuarmarens) : pouvons-nous estimer le coût de cette construction de 22 classes car il est difficile de voter un crédit pour un concours sans avoir une estimation des coûts.

M. le Syndic : à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas vous communiquer de chiffre. En décembre, dès que le lauréat sera connu, nous serons en mesure d'en dire plus. En même temps, nous pourrons aussi discuter des conséquences fiscales.

M. Marcel-Jean Bischof : le Conseil communal a-t-il étudié la possibilité de construire un bâtiment scolaire sur l'actuel terrain de foot ?

M. le Syndic : le terrain d'entraînement appartient au FC Ursy. Pour le terrain principal, le fonds appartient à la Commune. Il y a une convention qui mentionne que si la commune a besoin de ce terrain de football, elle devrait en construire un nouveau à moins de 100 mètres des vestiaires. La configuration actuelle ne permet plus ce genre d'exercice dans le secteur.

M. Nicolas Juge : le Conseil communal a-t-il prévu un parking souterrain dans le projet ?

M. Philippe Dubey : nous voulons éloigner les véhicules du centre scolaire. Par conséquent un parking souterrain n'est pas adéquat dans cet environnement.

M. le Syndic : il faut relever que les sous-sols comprendront des locaux utilisables par les écoles et la commune (abris PCi).

M. Nicolas Juge : pour l'acheminement des enfants à l'école, une route est-elle prévue entre Ursy et Vuarmarens à sens unique par exemple ?

M. Philippe Dubey : près de l'école, seuls les bus pourront circuler. Quelques places seront disponibles pour le corps enseignants (dépose de matériel). Les élèves n'emprunteront pas le même chemin que le bus. Cela fait partie du concours d'architecture.

Mme Catherine Conus : quelle sera l'implication de la commune de Montet dans ces différents crédits ?

M. le Syndic : la commune de Montet fait partie du cercle scolaire. Il est prévu de tout centraliser à Ursy, y compris les classes qui se trouvent à Montet. Les détails doivent encore être discutés avec les autorités. M. le Syndic relève aussi la bonne collaboration avec la Commune de Montet.

M. Francis Conus : est étonné qu'on ne propose pas, avec ce projet, une piscine pour la Glâne-Sud.

M. le Syndic : une piscine publique est à l'étude au Cycle d'orientation de la Glâne à Romont. Les coûts d'investissement et d'exploitation seraient difficilement supportables pour la commune d'Ursy seule.

M. Bernard Kuhn : souhaiterait connaître si les critères sont basés uniquement sur les besoins ou aussi sur la technique dans le sens économie d'énergie.

M. Philippe Dubey : dans les critères d'appréciation nous avons la qualité architecturale et fonctionnelle, la qualité des aménagements extérieurs, du respect du programme, de l'économie du

projet, l'intégration dans le site et le développement durable. Le maître d'ouvrage est également favorable à l'utilisation du bois. Toutefois une certaine liberté doit être laissée aux concurrents. Les règles principales sont à respecter de même que le standard « Minergie ».

M. Pascal Baechler : pour les anciens bâtiments scolaires le Conseil communal a-t-il déjà réfléchi à leur nouvelle affectation ?

M. le Syndic : non pas encore. Ce point reviendra lors d'une prochaine assemblée.

7. Coût de la 1ère étape en CHF

Préparation et suivi du concours (50 projets)	80'000.00	
Maquettes (50 projets)	18'000.00	
Prix pour les projets (4 à 8 projets primés)	120'000.00	
Vernissage et exposition	9'000.00	
Divers et imprévus	3'000.00	
Total du concours		230'000.00
Travail sur le projet retenu	100'000.00	
Crédit d'étude pour le projet de l'administration	20'000.00	
Total travail du projet et étude		120'000.00
Coût de la 1^{ère} étape		350'000.00

Demande d'investissement :

Coût CHF 350'000.00

Financement : par une autorisation d'emprunt

Charge annuelle :

Amortissement 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCO CHF 52'500.00

Intérêts 4.5 % CHF 15'750.00

Total CHF 68'250.00

2.2 Rapport de la commission financière

Mme Bernadette Hug, présidente de la commission financière, donne lecture du rapport.

En vertu du mandat qui lui a été confié, la commission financière a examiné la demande d'investissement qui vient d'être proposée à l'assemblée. Selon la présentation du conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 350'000.00 et fera l'objet d'une autorisation d'emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 68'250.00. Cette charge est supportable pour la commune d'Ursy.

En conséquence, la commission financière demande d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

Discussion : la discussion n'est pas demandée.

2.3 Approbation

VOTE : OUI 171 NON 2 Abstention 0

3. Présentation du projet « FriTime Ursy »

Lors de l'assemblée du 16 décembre 2013, une information avait déjà été donnée. M. Philippe Dubey, Conseiller communal donne les explications complémentaires suivantes :

Origine et but du projet :

Le projet FriTime est issu de la collaboration entre le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), le Service de la santé publique (SSP) et le service du sport (SSpo).

Avec ce projet, l'Etat de Fribourg offre à toutes les communes fribourgeoises la possibilité de proposer, à moindre frais, des activités extrascolaires aux enfants et aux jeunes tout en y associant étroitement le réseau associatif local et en valorisant le travail bénévole en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Conditions à respecter (extrait)

- ✓ Devenir membre à l'association FriTime
- ✓ Mettre en œuvre le projet pendant au moins 4 ans consécutifs
- ✓ Organiser au minimum 12 journées d'activités par année civile
- ✓ Participer au module de formation
- ✓ Envoyer le rapport d'évaluation du projet une fois par année

Financement de l'association

- ✓ Communes qui se sont engagées en 2013 (activités en 2014) :
Subvention de CHF 10'000.00 par commune pour les 4 ans.
Répartition : 80 % la 1^{ère} année et 20 % la 4^{ème} année

Bulle, Romont, Ursy et Hauterive sont les communes qui se sont engagées en 2013.

- ✓ Communes qui s'engageront en 2014 : CHF 8'000.00 (règle 80-20)
- ✓ Communes qui s'engageront en 2015 : CHF 7'000.00 (règle 80-20)
- ✓ Communes qui s'engageront en 2016 : CHF 6'000.00 (règle 80-20)

M. le Syndic remercie M. Philippe Dubey pour cette présentation. La parole est maintenant donnée à Mme Delphine Kulja, vice-présidente de l'APUrsy (Association des Parents de la commune d'Ursy).

Organisation :

- ✓ La commune d'Ursy a mandaté l'Association des Parents de la commune d'Ursy (APUrsy) pour organiser la mise en œuvre du projet FriTime
- ✓ Des activités sportives et culturelles sont proposées
- ✓ Pour des questions organisationnelles, celles-ci ont été réparties sur une période de 12 mois
- ✓ Toutes les activités ont été organisées avec les sociétés locales qui ont souhaité connaître, à l'avance, le nombre de participants
- ✓ De ce fait, l'APUrsy a eu recours à un système d'inscriptions
- ✓ Les activités sont ouvertes pour les jeunes de 12 à 18 ans, les samedis de 16.30 à 18.00 h. selon le programme établi.

12 activités proposées pour l'année 2014. Tir à air comprimé, parkour et freerun, boxe Thaï, unihockey, mur de grimpe, tournoi babyfoot et match du mondial, zumba et kickboxing, initiation aux quilles, Swissmovie, mini trampoline, initiation au théâtre, volley.

Les activités se sont déroulées pour l'instant sans problème. Tous les jeunes ont apprécié les activités. Pour 2015, tous les enfants dès l'année des 12 ans pourront s'inscrire.

Discussion :

Mme Brigitte Juge : si quelqu'un a des idées ou activités à proposer, celles-ci sont les bienvenues. Les bénévoles aussi.

M. Marcel-Jean Bischof : que va-t-il se passer dans l'activité Swissmovie ?

Mme Delphine Kulja : explications sur la création et le montage d'un film. Les jeunes vont réaliser des photomontages.

Au terme de cette présentation, M. le Syndic remercie Mme Delphine Kulja. Merci et félicitations à l'APUrsy pour cet engagement au profit des jeunes de notre commune.

4. Divers

Informations du Conseil communal :

Places de jeux : le conseil communal est très attentif à la problématique des places de jeux. Celle d'Ursy a 27 ans, à Vauderens, il n'y a pas de place de jeux et pour Vuarmarens, le Conseil communal a reçu une demande pour l'améliorer. Il est demandé un peu de patience car cela va faire l'objet d'une étude globale dans le cadre de la réaffectation des bâtiments scolaires actuels.

Sentier piétonnier à Ursy : il sera ouvert pour la prochaine rentrée scolaire. Une nouvelle construction est prévue aux abords du sentier. Il a été demandé à l'entreprise de prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser le passage.

Prochaines élections communales : le nombre de membres au Conseil communal pour la prochaine période législative 2016-2020 est un sujet de réflexion. Cette décision devrait être prise par l'assemblée communale au plus tard au printemps 2015.

Discussion :

M. Francis Gavillet (Vuarmarens) : entre les villages de Montet et Vuarmarens, il y a un sentier qui mériterait d'être amélioré (Chemin chez Roggo). Il se trouve sur la commune de Montet. Peut-on intervenir ?

M. le Syndic : nous en prenons note.

M. Christoph Kämpfer : aimerait connaître l'avancement des différents projets de modération du trafic.

M. le Syndic : rien de concret pour l'instant, mis à part l'entrée d'Ursy depuis Romont en raison de l'ouverture de la zone Derrière-la-Grange.

M. Thierry Langenegger : nous venons de recevoir la répartition des classes pour l'année scolaire 2014-2015. Est-il possible d'organiser un arrêt de bus vers la Scierie Périsset ?

M. Philippe Dubey : une demande écrite doit être établie à la commission scolaire qui étudiera la demande en fonction de la possibilité des transports.

Mme Cendrine Devaud : pour la sécurité, il y a une priorité à Esmonts, le chemin qui relie l'école primaire à l'arrêt de bus sur la route de Romont.

M. le Syndic : ce cheminement est prévu.

La parole n'est plus demandée. M. le Syndic donne connaissance des prochaines manifestations au sein de la commune :

- ✓ Les 4,5 et 6 juillet 2014, le tournoi du FC Ursy
- ✓ Samedi soir 12 juillet 2014, bal des pompiers à Vuarmarens
- ✓ Jeudi 31 juillet 2014, célébration de la Fête nationale à Ursy avec M. Jacques Bourgeois, Conseiller National, comme orateur officiel
- ✓ Samedi 27 septembre 2014, marché d'automne à Ursy

Avant de conclure et au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie toutes les personnes présentes à cette assemblée communale. La décision prise est très importante pour notre commune et avant tout pour notre jeunesse.

La prochaine assemblée communale est, en principe, fixée au lundi 15 décembre 2014, dans un local qui reste encore à déterminer car la salle communale sera occupée par le concours (exposition) des projets de la nouvelle école.

M. le Syndic souhaite encore un bel été à tous et invite cordialement tous les participants à l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 21h33.

Le Syndic
Philippe Conus

La Secrétaire adjointe
Marie-Claude Conus